Desjardins

VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.
RÉGIME ENREGISTRÉ D'ÉPARGNE-ÉTUDES
Demande de retrait des cotisations

Demande de retrait des cotisations		
Numéro de compte :		
Souscripteur (ou responsable public)		
☐M. ☐Mme	Nom :	Prénom :
Cosouscripteur (s'il y a lieu)		
☐M. ☐Mme	Nom :	Prénom :

Mode de versement (cocher une seule case) :

☐Poster chèque ☐Dépôt direct ☐Chèque au comptoir

Le chèque sera libellé au nom (cocher une seule case) :

☐Souscripteur ☐Bénéficiaire : _____ _____
Nom du bénéficiaire (en lettres moulées) Prénom du bénéficiaire (en lettres moulées)

Numéro et rue : _____ Appartement/Bureau : _____

Ville : _____ Province : _____ Pays : _____ Code postal : _____

Montant du versement :

La demande de retrait de cotisations concerne un régime enregistré d'épargne-études (REEE) pour lequel (cocher une seule case) :

☐un bénéficiaire du REEE poursuit actuellement des études postsecondaires et est admissible au paiement d'aide aux études (PAE).

Joindre une attestation de fréquentation scolaire

Par contre, si le REEE ne contient plus aucun montant de subvention canadienne pour l'épargne études (SCEE) ou d'incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE), l'attestation ne sera pas nécessaire.

☐aucun bénéficiaire n'est admissible au paiement d'aide aux études (PAE). Dans ce cas, la subvention canadienne pour l'épargne études (SCEE) de base et supplémentaire, attribuable au montant retiré, devra être remboursé au gouvernement du Canada. Généralement, de 20 % à 40 % de la valeur du retrait devra alors être remboursé au titre de la SCEE de base et supplémentaire. De plus, pour les REEE ayant bénéficié de l'incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE), un impôt spécial de 10 % à 20 % de la valeur du retrait devra alors être remboursé au gouvernement du Québec. Lorsque le solde des montants reçus au titre de la SCEE ou de l'IQEE (si applicable) est inférieur au pourcentage indiqué, c'est ce montant qui sera remboursé.

Pour effectuer un retrait de cotisation excédentaire égal ou inférieur à 4 000 $, remplir le formulaire : **RHDCC SDE0074 « Déclaration du souscripteur – Retrait d'un excédent de cotisation ne dépassant pas 4 000 $ »**, qui se trouve sur le site Internet du ministère des Ressources humaines et Développement des compétences Canada.

Par la présente, j'autorise Valeurs mobilières Desjardins à effectuer le remboursement de cotisation demandé. J'atteste que j'ai été avisé des conséquences possibles du retrait et que je les accepte.

_____ _____
Signature du souscripteur Date (AAAA-MM-JJ)

_____ _____
Signature du cosouscripteur (s'il y a lieu) Date (AAAA-MM-JJ)

Valeurs mobilières Desjardins inc. utilise les dénominations commerciales « Desjardins Gestion de patrimoine Valeurs mobilières » pour ses activités de courtage de plein exercice et « Desjardins Courtage en ligne » pour ses activités de courtage à escompte.